LA FAYETTE
RÉSIDENCE CLUB LA ROCHELLE

NOTRE PRIORITE :

VOUS ACCUEILLIR EN TOUTE SECURITE

Vacances passion
Le coup de coeur!

Mis à jour le 13/12/2021

REGLEMENTATION

Ce guide a été rédigé sur la base des informations disponibles à ce jour, dans le cadre des mesures de prévention déployées par les autorités publiques afin de lutter contre la propagation du virus Covid-19 et d'assurer la santé et la sécurité de tou.te.s.

L'équipe de la Résidence - Club La Fayette est en veille permanente sur l'évolution des mesures gouvernementales et les textes officiels relatifs au COVID-19.

Un dispositif de mesures sanitaires renforcées a été élaboré afin d'intégrer les recommandations gouvernementales et des autorités sanitaires pour adapter nos protocoles face à la lutte contre la propagation du Covid-19.

N'hésitez pas à consulter le site officiel du gouvernement permettant de suivre l'évolution de la situation :
https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Tout notre personnel est formé aux procédures d'accueil adaptées COVID-19. Nous nous engageons à faire respecter et mettre à jour toutes ces mesures en temps réel en lien avec les mesures gouvernementales.

Pendant votre séjour un référent COVID-19 sera disponible pour vous informer, vous rassurer et vous guider. Il veillera également à la bonne application des mesures sanitaires au travers d'une série de points de contrôle.

Chaque membre de l'équipe de la Résidence - Club La Fayette, est formé selon le poste occupé. Tous les collaborateurs s'engagent à porter les équipements de protection nécessaires à la non propagation du virus pendant ses heures de travail : masque, gants, gel hydroalcoolique.

Toutes les informations et mesures préventives sont affichées dans les lieux accueillant du public et les collaborateurs.

Un protocole de gestion du risque en cas de suspicion de contagion au Covid-19 est en place.

Nos sous-traitants sont également sensibilisés aux procédures de sécurité sanitaire.

LA FORMATION DE NOTRE PERSONNEL

MASQUE DE PROTECTION :
Les lieux où le port du masque est obligatoire sont définis dans le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié et dans l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2021. Au sein de la résidence, classée ERP (établissement recevant du public), le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans, y compris celles ayant accédé à l'établissement en présentant le pass sanitaire.

PASS SANITAIRE :
Notre établissement est soumis au contrôle des pass sanitaires. Le pass sanitaire s'applique aux personnes majeures et mineures âgées d'au moins 12 ans et 2 mois. Le contrôle du pass sanitaire se fait une fois lors de l'arrivée. Le pass ne peut pas être exigé à chaque fois que les clients font le choix d'aller à la piscine ou au restaurant de l'espace d'hébergement, ni lorsqu'ils reviennent de l'extérieur après une sortie.

Les justificatifs :
- tout justificatif comporte les noms, prénoms, date de naissance de la personne concernée et un code permettant sa vérification ;
- le justificatif peut être présenté sous format papier ou numérique, enregistré sur l'application mobile "TousAntiCovid" ou tout autre support numérique au choix de la personne concernée;
- les justificatifs peuvent être librement enregistrés par la personne concernée sur l'application mobile "TousAntiCovid" aux fins d'être conservées localement sur son téléphone mobile. La personne concernée peut les supprimer à tout moment.

Modalités de contrôle :
-le contrôle du pass sanitaire s'effectue via l'application "TousAntiCovid Verif" ;
- le contrôle se limite à la vérification du pass sanitaire et ne s'étend pas au contrôle de l'identité de la personne présentant le document (ce point relève de la compétence des forces de l'ordre)
- la conservation des données est interdite : la conservation de la preuve de vaccination pour ne pas avoir à recontrôler le pass sanitaire est illégale ;

Vous pouvez retrouver toutes les informations utiles sur le site : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire

PORT DU MASQUE
PASS SANITAIRE

ACCUEIL ET RECEPTION

L'accès à la réception est limité, une seule personne vous accueille selon le respect des règles imposées : distanciation physique, une seule personne par foyer/groupe se présente en réception. Les portes sont laissées ouvertes au maximum pour limiter les contacts. Les horaires d'ouverture sont variables merci de vous renseigner auprès de l'accueil avant votre venue au 05.46.68.64.64.

Un livret d'accueil numérique vous permet d'avoir les informations essentielles à la préparation de votre séjour: cliquez ici. La réception est désinfectée au minimum une fois toutes les deux heures par nos équipes. Notre banque d'accueil est équipée d'un plexiglass afin de rappeler les règles de distanciation.

L'équipe dispose des outils de travail individuels (stylos, cahiers, souris, ordinateurs) désinfectés à chaque prise de poste. Des points information COVID-19 sont affichés dans les lieux de passage et à l'entrée de la résidence avec à proximité des distributeurs de gel hydroalcoolique.

En cas de besoin lors de votre séjour, nous vous invitons à contacter l'accueil par téléphone depuis votre hébergement en composant le 9, plutôt que de vous déplacer.

Lors de votre départ nous vous demandons de déposer les clefs dans un bac prévu à cet effet à la réception. Les clefs sont désinfectées entre chaque arrivée et départ.

Nous recommandons le paiement par carte bancaire à distance, via le sans-contact, par virement bancaire, Chèque Vacances - Connect ou tout autre moyen de paiement dématérialisé. Le TPE est nettoyé après chaque utilisation, nous vous demandons d'insérer et de retirer votre carte.

Votre facture vous sera envoyée par mail à l'issu de votre séjour.

NETTOYAGE DES HEBERGEMENTS

Chaque hébergement est nettoyé et désinfecté en suivant de strictes procédures. Une désinfection plus approfondie est réalisée au niveau des points de contact : poignées de porte, interrupteurs, robinets, télécommande et tout accessoire susceptible d'avoir été en contact avec la main. Le linge de toilette et de lit est manipulé et nettoyé selon les recommandations sanitaires. Nous procédons à un nettoyage à la vapeur à ultra haute température des oreillers, couettes et rideaux et assurons une aération renforcée des hébergements avant leur mise à disposition. Toutes nos VMC ont été remises à neuf 2020 pour assurer une meilleure aération. Une attention particulière est portée sur la rotation des attributions d'hébergements.
Dans le cadre de la prestation hôtelière, le petit ménage est effectué de manière quotidienne. Toutefois, pour les personnes ne souhaitant pas de ménage quotidien, nous mettons tout de même à leur disposition du linge propre à l'accueil. Nous rappelons qu'il est essentiel que chacun se responsabilise en laissant un logement le plus propre possible après son passage notamment dans les locations.

UTILISATION DES PARTIES COMMUNES

Le parcours client a été étudié et des sens de circulation sont mis en place dans les espaces communs. Nous adaptons les capacités d'accueil dans les espaces communs afin de garantir la sécurité de tou.te.s en établissant des consignes d'accès et de sécurité sanitaire renforcées et spécifiques en accord avec les recommandations des instances en vigueur. Notre établissement étant classé comme ERP (établissement recevant du public), le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans et la présentation du pass sanitaire est obligatoire pour les personnes âgées d'au moins 12 ans et 2 mois. Les lieux où le port du masque est obligatoire sont définis dans le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié et dans l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2021. Les regroupements de personnes sont limités et autorisés dans le respect des gestes barrières. Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont à disposition dans tous les espaces communs. Dans la mesure du possible, nous recommandons à nos clients de monter par l'ascenseur et descendre par les escaliers pour l'accès aux chambres. Pour les appartements l'accès se fera par l'escalier principal et les sorties par les escaliers extérieurs. Évitez de monter à plusieurs dans l'ascenseur, privilégiez les trajets individuels, une personne ou une famille en cabine.

NETTOYAGE DES PARTIES COMMUNES

Toutes les parties communes sont désinfectées quotidiennement. Plusieurs fois par jour tous les points de contact recensés (panneaux d'ascenseurs, poignées de portes, terminaux de paiement, piscine, aire de jeu, etc.) sont désinfectés selon les recommandations gouvernementales avec des produits de nettoyage-désinfection conformes à la norme en vigueur.

VOTRE SEJOUR
A LA RESIDENCE-CLUB LA FAYETTE

SERVICE RESTAURATION ET BAR

Les parcours clients sont définis et des plans de circulation permettent de respecter au mieux les gestes barrières et les recommandations de distanciation physique. Une borne de gel hydroalcoolique est mise à disposition de la clientèle dès l'entrée. Les serveuses et serveurs sont équipés de masques. Les clients doivent porter un masque lors de leur déplacement, sauf lorsqu'ils sont à table. Les règles de distanciation physique au niveau du public (clients, usagers...) sont définies et respectées, basées sur 1 mètre linéaire entre 2 tables de convives constituées. . Les chaises et les tables sont désinfectées après le passage de chaque convive. Nous prévoyons une table par logement / famille et une limitation du nombre de clients en simultané. Les différentes prestations de restauration ont été étudiées afin de limiter les risques de contamination par manipulation. Les déjeuners et dîners seront servis à l'assiette.

PISCINE

Durant la période d'ouverture de la piscine de mi-mai à mi-septembre, le maintien de ce service est soumis aux directives de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine. Afin de garantir la sécurité des vacanciers et de nos collaborateurs, des mesures seront mises en place : piscine dynamique, surveillance renforcée, mise en place d'un sens de circulation etc. La capacité d'accueil de la piscine sera limitée sur la base des recommandations de l'ARS. Le nombre de transats est ajusté afin de respecter la distanciation physique exigée par les autorités. Nous mettons à disposition du matériel afin de désinfecter votre transat. L'équipe veillera à la bonne mise en application des gestes barrières et au nettoyage et à la désinfection régulière des équipements.

VILLE DE LA ROCHELLE

Selon l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2021 le port du masque est obligatoire en Charente - Maritime à compter du 30 novembre jusqu'au 17 décembre 2021, pour toute personne de onze ans et plus se trouvant dans certains espaces dont la liste est consultable en cliquant ici.

Pourquoi notre établissement est un lieu adapté pour profiter de votre séjour en toute sérénité

La Résidence - Club La Fayette a depuis de nombreuses années mis en place des standards exigeants, notamment sanitaires. Les protocoles de nettoyage et la mise en place de processus de sécurité, de suivi et de traçabilité font déjà partie du quotidien de notre établissement qui est contrôlé très régulièrement par les autorités sanitaires. La Résidence possède des infrastructures permettant le respect des gestes barrières et la mise en place de mesures de protections spécifiques. Les espaces communs spacieux avec de nombreux espaces extérieurs permettent la modularité.

ADRESSE

Résidence - Club La Fayette
Avenue de Bourgogne
CS 30809
17041 La Rochelle cedex 01

SITE INTERNET

www.residencelafayette.org
Pour réserver en ligne cliquez ici.

SERVICE RÉSERVATION

accueil@residencelafayette.org
05.46.68.64.64

SERVICE GROUPES :

com@residencelafayette.org
05.46.68.64.02

Face à l'atlantique, la Résidence-club La Fayette est reliée au vieux port historique par une promenade et une piste cyclable qui longent l'océan. Des chambres de 2 à 3 personnes et des appartements de 2 à 7 personnes sont répartis dans un ensemble de plusieurs bâtiments de quatre à cinq niveaux reliés entre eux par des coursives en bois. Des passerelles enserrent un large espace central proposant l'accueil, le bar et ses salons, le restaurant, les salles de spectacles et de séminaires. Dans un cadre de verdure, une piscine découverte et chauffée de mi-mai à mi-septembre, un terrain de volley et deux boulodromes complètent idéalement cet ensemble.

CONTACT